

Après la redistribution du 1 % au travers d'un chèque de 1500 €, voici fleurir les -30 % de cotisations pour tous...

IRRESPONSABLE

Cette baisse ne tiendrait qu'à court terme et il faudrait sous 3 ans réaugmenter les cotisations pour ne pas mettre le régime spécial maladie dans le rouge.

DANGEREUX

Le régime spécial en déficit, c'est la porte ouverte pour que les Pouvoirs Publics le suppriment. Est-ce son objectif inavoué ?

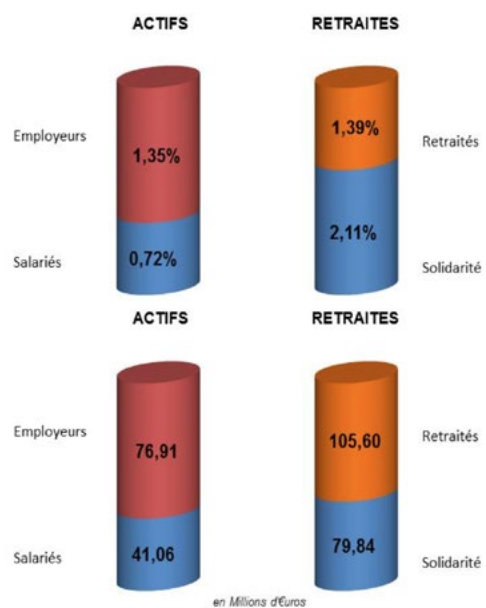
DÉMAGOGIQUE

-30 % de cotisation, c'est quelques euros de moins par mois sur la fiche de paye ou la pension dans le même temps où les soins sont de moins en moins bien remboursés.

PARLONS DES COTISATIONS (BASE CAMIEG 2015)

-30 % cela donne quoi ?

- Un déficit de -20 M€ dès 2018 pour les Actifs,
- Un déficit de -13 M€ en 2019 pour les Retraités
- Une obligation d'augmenter les cotisations non pas en 2020, mais dans 3 ans... La suppression du régime spécial maladie des IEG et des Retraités des IEG exclus.



PARLONS DES AMÉLIORATIONS DE PRESTATIONS

Impossible selon la CFE-CGC/Unsa !

A la hauteur de son courage revendicatif... Elle s'est toujours alignée sur la proposition des Employeurs à 7 M€, tout comme la CFDT.

La CGT proposant pour sa part une fois 15 M€, puis une autre fois 8 M€, puis 15 M€...

Dès 2009, FO avait dénoncé un déséquilibre structurel entre cotisations et dépenses et avait demandé un retour des excédents au travers d'améliorations de prestations et de baisse de cotisations.

Il aura fallu 4 ans et toute la pugnacité de FO pour arriver en 2014 à obtenir 15 M€ d'améliorations.

Preuve en est que c'est possible, encore faut-il avoir le courage de se battre pour l'obtenir au lieu de baisser les bras et d'être fataliste.

PARLONS DES EXCÉDENTS CUMULÉS

Ils sont constitués, à fin 2014, de 106 M€ sur la section comptable des Actifs et de 171 M€ sur celle des Retraités.

Ce que la CFE-CGC/Unsa ne dit pas, c'est qu'il y a une séparation comptable entre les Actifs et les Retraités.

Combattue dès le départ par FO, cette séparation comptable reste pour la CFE-CGC/Unsa et la CFDT immuable.

Alors mensonge de parler de 280 M€, car les excédents ne sont donc pas aujourd'hui cumulables...

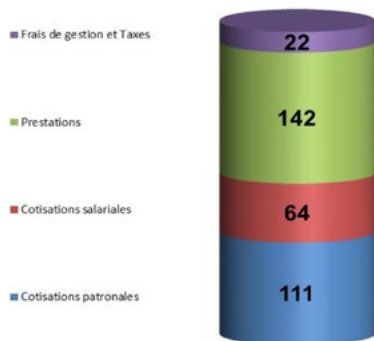
PARLONS DES 176 M€ RÉCUPÉRÉS PAR L'ÉTAT

Qui a validé la spoliation par l'État des 176 M€ et a voté l'arrêté des comptes 2013 ? La CFE-CGC/Unsa et la CFDT qui ont même déclaré cautionner totalement les choix gouvernementaux. La CGT s'abstenant. Seule FO a voté Contre...

Si les 15 M€ d'améliorations de prestations avaient été obtenus dès 2011, l'État n'aurait pas pu récupérer une partie de ces excédents sur le compte des Actifs.

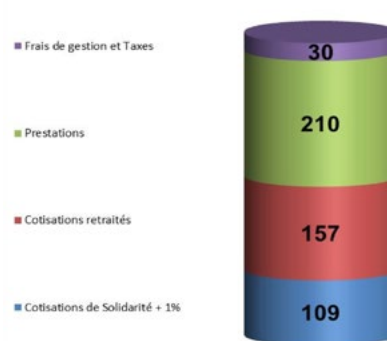
Alors à qui la faute...

ACTIFS - Le coût actuel de votre protection maladie Camieg + Mutieg



en Millions d'€uros

RETRAITES - Le coût actuel de votre protection maladie Camieg + Mutieg



en Millions d'€uros

AVEC FO :

- Inutile d'avoir une surcomplémentaire : les CSMA et CMSR coûtent 30 M€ de frais de gestion et de taxes.
- Tout dans le régime spécial qui garantit les Actifs, les Retraités et leur famille.
- Un seul organisme, la CAMIEG, qui gère et rembourse tous les frais de santé.
- De nouvelles améliorations de prestations de 20 M€.
- Des baisses de cotisations de -10 % pour les Actifs et les Retraités, -20 % sur la cotisation de solidarité avec une couverture maladie qui reste pérenne jusqu'en 2025.